

Procès-Verbal du Conseil d'Administration du BDE-UTC du 3 Janvier 2018



1. Ouverture du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration (CA) du BDE-UTC s'est ouvert à 19h00 le Mercredi 3 Janvier 2018 dans la salle du premier étage de la maison des étudiants (MDE).

Pour rappel, les CA du BDE-UTC sont soumis aux articles 20 à 24 des statuts du BDE-UTC. Il est notamment stipulé que « *sont membres du CA* :

- *Les membres du bureau restreint du BDE-UTC ;*
- *Le président, le secrétaire et le trésorier de chaque pôle.*

Les voix délibératives sont réparties comme suit :

- *Une voix par membre du bureau restreint du BDE-UTC soit six voix ;*
- *Deux voix par représentant de pôle, soit six voix par pôle. »(art.19)*

1 .1 Membres et invités

Etaient présents :

Nom	Prénom	Association	Poste	Voix
DUHAUTBOUT	Thibaud	BDE-UTC	Président	1
TRINH	Kévin	BDE-UTC	Trésorier	1
QUILLET	Olympe	BDE-UTC	Vice-présidente Projet	1
OUATTARA	Guillaume	BDE-UTC	Vice-président Communication	1
ARMANI	Mathilde	BDE-UTC	Secrétaire	1
LEJEUNE	Lola	PVDC	Président	2
BOCQUET	Anthony	PVDC	Trésorier	2
FOL	Loreline	PAE	Présidente	2
MULLIEZ	Martin	PAE	Trésorier	2
MALCHAIR	Perrine	PAE	Secrétaire	2
POTIER	Alexandre	PSEC	Président	2
LAFOND	Colin	PSEC	Trésorier	2
MONNERET	Fabien	PSEC	Responsable	2



			communication	
ROISIN	Oscar	PTE	Président	2
JUMEL	Loïc	PTE	Trésorier	2
HUET	Rémy	PTE	Secrétaire	2

Etaient absents :

Nom	Prénom	Association	Poste	Voix	Procuration
CAZENAVE	Laurie	BDE-UTC	Vice-présidente Logistique	1	Thibaud DUHAUTBOUT

Etaient invités

Nom	Prénom	Raison
OBLED	Aymeric	Explications demande d'avance de trésorerie
AUVIN	Alix	Explications demande d'avance de trésorerie
MARCHAND	Matthieu	Futur vice-président en charge des projets
NASTUZZI	Samy	Futur responsable information
MEUNIER	Grégoire	Explications demande d'avance de trésorerie
GUILBERT	Nicolas	Futur président du PVDC

Comme stipulé dans l'article 20 des statuts du BDE-UTC, un quorum d'un tiers des voix délibératives est requis pour la tenue du CA, soit 10 voix. A l'ouverture, 28 voix étaient présentes, le conseil d'administration a donc pu avoir lieu.

1.2 Ordre du jour

Comme annoncé dans le mail du 10 Octobre, l'ordre du jour est le suivant :

- Approbation d'une avance de trésorerie pour la Fête des Partiels ;
- Approbation d'une avance de trésorerie pour Light Up City;
- Discussion libre.

2. Approbation d'une avance de trésorerie pour la Fête des Partiels

Demande de 7500€ : le projet est nouveau et plusieurs acomptes sont demandés avant la date de l'évènement. Cette avance permettra notamment à l'association de verser un acompte pour la location du Tigre, de régler les commandes d'écocups et de sweats. La Fête des Partiels remboursera l'avance avec les 2500€ de subventions FSDIE et avec la vente des places.



L'avance de trésorerie de 7500€ demandée par la Fête des Partiels est soumise au conseil d'administration. Avec 2 abstentions, 1 vote blanc, 0 vote contre et 25 votes pour, **l'avance de trésorerie de 7500€ pour la Fête des Partiels a été approuvée par le Conseil d'Administration.**

3. Approbation d'une avance de trésorerie pour Light Up City

Demande de 8500€ : il s'agit là aussi d'un nouveau projet. Le budget prévu est à l'équilibre pour 900 participants. Les 8500€ d'avance seront répartis de manière à payer la commande d'écocups, l'acompte de 5000€ sur le devis son et lumière, les ponchos, 30% des frais liés à la sécurité (600€), les frais d'assurance, de communication (600€) et d'animations. Cela permettra à l'association d'avancer en attendant de recevoir des subventions de la région et du FSDIE.

L'avance de trésorerie de 8500 € demandée par la Light Up City est soumise au conseil d'administration. Avec 1 abstention, 0 vote blanc, 0 vote contre et 27 votes pour, **l'avance de trésorerie de 8500€ pour Light Up City a été approuvée par le Conseil d'Administration.**

Fait à Compiègne, le 3 Janvier 2018,

Thibaud Duhautbout, président du BDE



Mathilde Armani, secrétaire générale du BDE

